



## COMPOSITION DE LA DHG EN COLLEGE - RENTRÉE 2024



### Heures liées au nombre de divisions de collège

Nombre de classes  $\times$  29 (26h +3h marges) sauf en 6e où la dotation est de 28h (en effet, pour financer les annonces ministérielles et notamment les groupes de niveaux en maths et français l'heure de soutien / approfondissement est supprimée et l'horaire d'un élève de 6e passe de 26 à 25h).

**La dotation doit permettre la mise en œuvre des groupes de niveaux** sur tout l'horaire de maths et français en 6e et 5e et notamment de plafonner le groupe le plus faible à 15 élèves. Le calcul de la dotation est basé sur les résultats des élèves aux évaluations de 6e (en fonction du score obtenu, on estime le nombre d'élèves faibles, moyens ou forts) mais dépend aussi des effectifs des classes.



## CHOC DES SAVOIRS : CONTENUS ET PRATIQUES ATTAQUÉS !

Le ministère trace en réalité les contours d'un métier **de plus en plus encadré fondé sur une pédagogie officielle et de méthodes imposées.**

Le socle commun, initialement conçu comme un principe organisateur des programmes de l'ensemble des disciplines **changera totalement de nature à la rentrée 2025** : compétences fondamentales en mathématiques, en français ; compétences psychosociales ; connaissances de culture générale. Ces « repères » évalués « aux moments clés du parcours de l'élève », définissent sans-doute de nouvelles épreuves de DNB. (60 % de la note pour les épreuves terminales ; 40 % pour le contrôle continu) Certaines disciplines ne feraient donc plus partie du socle, ni des épreuves de DNB.

Tous les programmes sont revus en un temps record: entrée en vigueur en Sixième à la rentrée 2025, en Cinquième, Quatrième et Troisième à la rentrée 2026; pour les langues vivantes du collège au lycée à la rentrée 2025; en mathématiques en Seconde et Première générale et technologique à la rentrée 2025. Le ministère veut créer une « certification scientifique » pour les manuels de primaire et de Sixième dès 2025, puis jusqu'en Terminale en 2026.

## MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE

**Jusqu'au 30 janvier** : possibilité de demander la correction du barème  
**9 février** : date limite de dépôt des demandes d'annulation ou de mutation tardive.

**6 mars** : résultats du mouvement inter

**Mi-mars** : début du mouvement intra-académique

## GRÈVE ET MANIFESTATIONS JEUDI 1ER FÉVRIER POUR LA DÉFENSE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE.